



# Lézardrieux

Bulletin municipal

## 2010



## SOMMAIRE

<b>Vie Municipale</b>	
Composition des commissions.....	p.3
<b>Informations municipales</b>	
Flash infos.....	p.4
Gendarmerie.....	p.5
Les défibrillateurs.....	p.5
Location des salles municipales.....	p.5
<b>Le Port de Plaisance</b>	
Les travaux.....	p.6
L'extention du port.....	p.6
<b>Les Travaux communaux</b>	
Assainissement.....	p.7
Collecte des déchets.....	p.7
Les Travaux 2009.....	p.8
<b>Informations municipales</b>	
La charte communale.....	p.9
<b>Urbanisme</b>	
Le Pass Foncier.....	p.10
Urbanisme.....	p.10
<b>Foyer Logement</b>	
Travaux au foyer logement «Les Mouettes».....	p.11
Les 100 ans d'une résidente.....	p.11
<b>Enfance - Jeunesse</b>	
Nos écoles.....	p.12
Le Tableau Numérique Interactif.....	p.12
Le Ti Pass.....	p.13
Départ en retraite de Maryvonne Le Berre.....	p.13
<b>Etat Civil</b> .....	p.14/15
<b>Fleurissement</b> .....	p.16
<b>Tourisme</b> .....	p.17
<b>Evénements 2009</b>	
Les 100 ans de la doyenne.....	p.18
Le STYX : 20 ans de parrainage.....	p.18
Le repas des anciens.....	p.18
La libération de Lézard.....	p.19
<b>Associations</b>	
Le Club de Gym.....	p.20
Comité Des Fêtes.....	p.20
Les chasseurs.....	p.21
Chemin et Patrimoine.....	p.21
La Bibliothèque.....	p.21
Les Tireurs sportifs (TST).....	p.22
SIVU.....	p.22
Trioux Tonic Blues.....	p.23
Le Tennis.....	p.24
<b>Informations diverses – Communiqués</b>	
CLIC.....	p.25
Don d'Organes.....	p.25

## Le Mot du Maire



Dans une ambiance politique à l'issue incertaine, le budget de la commune n'a pas été voté en mars 2009 et les services de l'État, sollicités de ce fait, ont, après examen de nos prévisions pour l'année en cours, réduit l'activité aux travaux jugés les plus urgents.

La situation s'étant apaisée depuis et souhaitant cependant respecter vos droits à l'information, la parution de ce bulletin municipal, envisagée en 2009 a pris quelques mois de retard.

N'étant pas concerné par le budget communal, les gros travaux d'assainissement prévus par l'étude de zonage ont été poursuivis :

La nouvelle station d'épuration des eaux usées à Kerdravid est en service depuis fin 2008, Le réseau collectif des eaux usées du quartier de Kermenguy est opérationnel depuis le début d'année 2010.

Les études concernant l'extension du port de plaisance, retardées de quelques mois, ont commencé avant l'été, L'aire de carénage dont l'étude est terminée, sera réalisée prochainement en conformité avec les nouvelles normes en vigueur,

Les travaux d'implantation de la brigade nautique de la gendarmerie nationale (bureau, atelier et locaux d'habitation du personnel), attendue depuis de nombreuses années, ont enfin commencé à Croas Guennou et devraient être achevés avant fin 2010.

Le conseil municipal et moi-même souhaitons la bienvenue à l'Adjudant L'OGNONEC le nouveau Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale depuis septembre dernier.

Dans les pages qui suivent, mes collaborateurs vous apportent des précisions sur ces divers projets et vous font part des principaux événements qui ont émaillé la vie de notre commune en 2009.

De même, les associations de notre commune, toujours aussi dynamiques, vous informent sur leurs activités.

Bien à Vous.

Votre Maire, Joseph LE BILLER

## ► Un dernier hommage

du conseil municipal à GILBERT EVEN, Conseiller municipal de 2001 à 2009 et ALBERT LE COADOU, Conseiller municipal délégué aux travaux depuis 2008.

Au mois de Juin dernier, Gilbert Even nous a quittés subitement et nous avons perdu un collègue et ami. Nous garderons le souvenir d'un homme discret, chaleureux, serviable et toujours à l'écoute des autres. Il avait décidé de poursuivre son investissement dans la vie municipale en entamant un deuxième mandat. Après une longue carrière en tant que chef mécanicien dans la Marine Marchande, Gilbert avait posé son sac à terre en 1999. Il avait souhaité mettre ses compétences et son énergie au service de la commune et de ses habitants en se présentant aux élections municipales de 2001. Elu conseiller municipal, Gilbert était membre actif de plusieurs commissions (travaux, personnel, sécurité, port...), il y apportait toute ses compétences et une expérience acquise tout au long de sa vie professionnelle. Gilbert laisse auprès des élus et de ses camarades de campagne électorale le souvenir d'un collègue fidèle à des valeurs humaines, fidèle à ses propres convictions. Kénavo Gilbert...

C'est avec une grande tristesse et une profonde émotion que mercredi matin 24 février, nous avons appris le décès d'Albert LE COADOU, conseiller Municipal depuis 2 ans : il venait d'être emporté dans la nuit par une crise cardiaque. Homme généreux, disponible et d'humeur toujours égale, Albert a multiplié les activités au sein de la commune : employé municipal pendant plus de 20 ans, pompier volontaire pendant plus de 20 ans, porte-drapeau des donateurs de sang, membre actif des pêcheurs plaisanciers et actuellement conseiller délégué aux travaux communaux. Qui ne connaissait pas Bébert? Né à Lézardrieux en 1945 et ayant vécu et travaillé au service de la commune pendant l'essentiel de sa vie, avec lui disparaît la « mémoire » du conseil municipal. Bébert, nous n'oublions pas ta grande silhouette sympathique, tu vas nous manquer.

L'équipe municipale

## ► Réorganisation

## des commissions municipales

Suite à l'élection de Dominique Guégo en septembre 2008 et au décès de Gilbert Even en juin 2009, les commissions municipales ont été remaniées. Deux conseillers municipaux délégués ont été nommés en conseil municipal. Il s'agit de Jean-Jacques Prigent, délégué au port, secondant ainsi Jean Conan sur le lourd dossier de l'extension du port, et de Jean-Yves Pédron, en charge de la jeunesse, des associations et des sports.

Les commissions sont désormais composées comme suit :

## COMMISSION DES FINANCES

1/ Thérèse JAMET	5/ Pierre-Yves ARZUL
2/ Marcel TURUBAN	6/ Jean-Jacques PRIGENT
3/ Michel LE GRAND	7/ Marie-Claire PERROT
4/ Dominique GUEGO	8/ Jean-Paul LE GOFFIC

Vice-Présidente : Annyvonne LE COQ  
Secrétaire : Guy MONFORT

## COMMISSION DES TRAVAUX COMMUNAUX

1/ Michel LE GRAND	6/ Yvon LE MASSON
2/ Jean CONAN	7/ Jean-Jacques PRIGENT
3/ Thérèse JAMET	8/ Marcel TURUBAN
4/ Jean-Paul LE GOFFIC	9/ Marie Claire PERROT

Vice-Président : Guy MONFORT

## COMMISSION DES ECOLES

1/ Annyvonne LE COQ	4/ Jean-Paul LE GOFFIC
2/ Pierre-Yves ARZUL	5/ Jean-Yves PEDRON
3/ Yvon LE MASSON	

Vice-Président : Loïc GUILLOU  
Secrétaire : Marie-Louise GIMART

## COMMISSION DU PERSONNEL

1/ Guy MONFORT	5/ Jean-Yves PEDRON
2/ Marcel TURUBAN	6/ Jean-Paul LE GOFFIC
3/ Michel LE GRAND	7/ Loïc GUILLOU
4/ Xavier TRICAUD	8/ Dominique GUEGO

Vice-Présidente : Annyvonne LE COQ  
Secrétaire : Marie-Louise GIMART

## COMMISSION DU PORT DE PLAISANCE

1/ Guy MONFORT	5/ Jean-Jacques PRIGENT
2/ Michel LE GRAND	6/ Xavier TRICAUD
3/ Annyvonne LE COQ	7/ Pierre-Yves ARZUL
4/ Jean-Paul LE GOFFIC	8/ Dominique GUEGO

Vice-Président : Jean CONAN  
Secrétaire : Marcel TURUBAN

## COMMISSION DE SECURITE

1/ Marcel TURUBAN	3/ Jean-Yves PEDRON
2/ Guy MONFORT	4/ Jean-Paul LE GOFFIC

## COMMISSION DES LOISIRS, SPORTS, JEUNES

1/ Marcel TURUBAN	5/ Jean-Paul LE GOFFIC
2/ Annyvonne LE COQ	6/ Jean CONAN
3/ Pierre-Yves ARZUL	7/ Dominique GUEGO
4/ Yvon LE MASSON	

Vice-Président : Michel LE GRAND  
Secrétaire : Jean-Yves PEDRON

## COMMISSION DU TOURISME, DU FLEURISSEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU CAMPING

1/ Xavier TRICAUD	5/ Marcel TURUBAN
2/ Jean-Yves PEDRON	6/ Loïc GUILLOU
3/ Pierre-Yves ARZUL	
4/ Annyvonne LE COQ	

Vice-Présidente : Thérèse JAMET  
Secrétaire : Michel LE GRAND

## COMMISSION DES ACTIVITES ECONOMIQUES : AGRICULTURE, COMMERCE, ARTISANAT ET EMPLOI

1/ Marcel TURUBAN	5/ Yvon LE MASSON
2/ Jean CONAN	6/ Marie-Claire PERROT
3/ Loïc GUILLOU	7/ Xavier TRICAUD
4/ Jean-Paul LE GOFFIC	

Vice-Président : Guy MONFORT  
Secrétaire : Jean-Yves PEDRON

## ► Réorganisation des commissions municipales

### COMMISSION DE L'URBANISME, DES VOIES NOUVELLES, DU PATRIMOINE, DES SITES ET DE L'ENVIRONNEMENT

1/ Thérèse JAMET  
2/ Pierre-Yves ARZUL  
3/ Marie-Claire PERROT

4/ Jean-Jacques PRIGENT  
5/ Jean-Paul LE GOFFIC

Vice-Président : Michel LE GRAND  
Secrétaire : Guy MONFORT

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires :  
Guy MONFORT  
Marcel TURUBAN  
Jean-Paul LE GOFFIC

Membres suppléants :  
Michel LE GRAND  
Jean-Yves PEDRON  
Jean-Jacques PRIGENT

### COMPOSITION CAISSE DES ECOLES

1/ Annyvonne LE COQ  
2/ Loïc GUILLOU  
3/ Yvon LE MASSON

### PAYS TOURISTIQUE TREGOR ET GOELO

Déléguée titulaire : Thérèse JAMET  
Délégué suppléant : Yvon LE MASSON

### CONSEIL PORTUAIRE

Représentant de la concession plaisance :  
titulaire : Jean CONAN  
Suppléant : Jean-Jacques PRIGENT

Représentant de la Commune :  
suppléant : Marcel TURUBAN

### CCAS : Président : Joseph LE BILLER

Membres élus :  
1/ Marie-Louise GIMART  
2/ Michel LE GRAND  
3/ Thérèse JAMET  
4/ Pierre-Yves ARZUL

Extérieurs :  
André DELAMAIRE  
Monique LE QUEMENT  
Elisabeth LESCOUARC'H  
Guy BODENAN

### SIVU DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DES ESTUAIRES

1/ Pierre-Yves ARZUL  
2/ Jean-Yves PEDRON

3/ Yvon LE MASSON  
4/ Annyvonne LE COQ

### S.D.E.

Délégué titulaire : Marcel TURUBAN  
Délégué suppléant : Jean-Jacques PRIGENT

### COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE L'AGRICULTURE ET DES CHEMINS RURAUX

4 conseillers municipaux : Marie-Claire PERROT,  
Loïc GUILLOU, Marcel TURUBAN  
4 agriculteurs : Nicolas LESCOUARC'H, Claude LE FLEM,  
Jean-Yves TILLY, Frédéric QUIMERC'H.  
Président : Guy MONFORT  
Vice-présidente : Marie-Claire PERROT représentant les élus.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PRESQU'ILE

Délégués titulaires :  
Joseph LE BILLER  
Jean-Paul LE GOFFIC  
Anne LE COQ

Marcel TURUBAN  
Délégué suppléant  
Thérèse JAMET

### COMITE DE PILOTAGE TERRITORIAL

M. Joseph LE BILLER  
Mme Annyvonne LE COQ

## ► Flash infos...

► **Emplois saisonniers** : La commune recrute, pour l'été 2010, un dizaine de jeunes, âgés de 18 ans minimum afin de renforcer les équipes au camping municipal, au port de plaisance, au service voirie/entretien, à la chapelle de Kermouster. Merci de bien vouloir déposer votre candidature en mairie pour le 15 mars 2010.

► **Recherche assesseurs désespérément** : Nous recherchons toujours des bénévoles acceptant de participer, le jour des élections, à la tenue des bureaux de vote (accueil, émargement, contrôle, dépouillement). Les vacations ont une durée de 2 heures environ. Si vous acceptez d'accorder 2 heures de votre temps le jour des élections, n'hésitez pas à vous faire connaître de nos services.

► **Exonération de la taxe d'habitation** : Les propriétaires de logements inoccupés désireux de se faire exonérer de la taxe d'habitation doivent se faire connaître au plus tard le 31 décembre pour une exonération de taxe appliquée sur l'année suivante (ex : signaler avant le 31 décembre 2009 tout logement inoccupé en 2010 et vide de tout mobilier).

► **Elagage** : Suite à de nombreuses réclamations, il est demandé aux propriétaires de terrains riverains de la voie publique de bien vouloir procéder à l'élagage des arbres qui gênent la circulation. En cas d'accident, leur responsabilité est engagée.

► **Ouverture de la mairie le samedi** : Fin 2008, le conseil municipal avait pris la décision d'ouvrir la mairie au public le samedi matin, à titre expérimental. Du 1er janvier au 30 juin 2009, les bureaux de la mairie étaient ouverts, permettant ainsi aux Lézardriens d'effectuer les démarches administratives (état civil, achat des tickets de cantine...). Pendant ces 6 mois, l'agent de permanence à l'accueil enregistrait les différents passages, l'objet de la visite et la qualité des administrés (actifs ou non). L'étude des données récoltées a permis d'évaluer la pertinence d'ouvrir la mairie le samedi matin : une fréquentation trop faible, largement inférieure aux autres jours de la semaine, nous a amenés à rétablir les horaires habituels soit : Du lundi au vendredi de 8H30 à midi et de 14H00 à 16H00.

► **Vandalisme et vagabondage** : la collectivité subit régulièrement des actes de vandalisme, vol et destruction de bâtiments publics. Nous avons eu à déplorer dernièrement des vols de plantation, avenue du Trégor, la destruction de la serre municipale, le vol d'une voiture à l'atelier communal. Chacune de ces occasions induit un dépôt de plainte à la gendarmerie nationale. Ces dégradations impliquent des réparations ayant une incidence sur le budget municipal, et c'est la collectivité toute entière qui supporte financièrement ces délits. Nous tenons à rappeler aux parents d'enfants mineurs, qu'ils sont responsables des actes de leurs enfants. Nous les appelons à la plus grande vigilance, notamment concernant les sorties nocturnes des mineurs, circulant en état d'ivresse sur la voie publique.

► **Destruction des chardons** : Sur l'ensemble du territoire de la commune, les propriétaires, fermiers, métayers, usagers et usagers sont tenus de procéder chaque année, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. Cette destruction est rendue obligatoire par arrêté municipal.

## ► installation de défibrillateurs sur la commune

Le rôle d'un défibrillateur est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique ou « défibrillation ». C'est un appareil portable avec une batterie, qui possède deux électrodes à placer sur la poitrine de la victime.

Cette année, la commune de Lézardrieux, à l'instar d'autres communes du canton, s'est équipée de 2 défibrillateurs entièrement automatiques (DAE). Ils ont été placés aux endroits stratégiques, lieux de passage du public : au port et à l'extérieur de la salle Georges Brassens, en raison de sa proximité avec le stade Louis Druais. Ces DAE sont évidemment en libre accès, toute personne, même non médecin est habilitée à les utiliser. Leur maniement est relativement simple, la procédure d'utilisation automatisée. C'est l'appareil qui détermine la nécessité d'un choc électrique et qui règle son intensité. L'intervenant non professionnel n'a aucune décision à prendre.



## ► Bienvenue à l'Adjudant L'OGNONNEC

Patrick L'Ognonnet, nouveau chef de la brigade de gendarmerie de Lézardrieux a pris la succession de François Ventura le 1er septembre. En poste à Lanvollon auparavant, M. L'Ognonnet, originaire de Paimpol a souhaité présenter à la municipalité l'organisation et les objectifs de la brigade. Ce fut l'occasion de présenter les nouveaux horaires d'ouverture de la gendarmerie au public : les mardis, mercredis et vendredis de 14H00 à 18H00

L'effectif de la gendarmerie est composé de 5 personnes :

**Adjudant : P. L'Ognonnet**  
**Chef : C. Le Saout**  
**Gendarmes :**  
D. Monnier  
S. Menguy  
D. Métais

L'équipe de Lézardrieux travaille en communauté de brigade avec les gendarmeries de Tréguier et La Roche Derrien.

**N° d'urgence : le 17**  
**Téléphone de la brigade de Lézardrieux : 02-96-20-10-17**

*Patrick L'Ognonnet.*



## ► Location des salles municipales

La commune loue les salles municipales aux particuliers et associations. Une fois par an, chaque association communale bénéficie gratuitement de la location de la Salle Polyvalente. Toute demande de réservation doit se faire par courrier ou en mairie. Un formulaire de réservation est à votre disposition, une caution et une attestation d'assurance seront demandées pour enregistrer la location. Nous louons aussi tables, chaises, vaisselle, verres, couverts pour les occasions exceptionnelles. Renseignez-vous en mairie...

### TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES POUR LES LÉZARDRIENS

**Salle de L'Ermitage**  
gratuit pour les réunions d'associations Lézardriennes  
buffet froid : 92,50 €

**Salle de Kermouster**  
gratuit pour les réunions d'associations Lézardriennes  
buffet froid : 51,50 €

**Salle polyvalente**  
Apéritif : 103 €  
Repas lunch, bal, mariage : 154 € le 1er jour, 103 € le 2ème jour  
Brocante : 144 €, 278 € le week-end  
Utilisation à titre privé dans un but lucratif : 267 €  
Réunions (sans droit d'entrée) : 22 € de l'heure  
Exposition artistique : 256 € le 1er jour, 133 € les jours suivants  
Utilisation de la cuisine : de 82 à 133,50€ en fonction du nombre de couverts



## ► Les travaux prévus au port de plaisance

Dans les mois à venir, le port de plaisance va être doté d'une aire de carénage d'une surface de 1500 m<sup>2</sup>.

Cette aire nous permettra de respecter la réglementation en vigueur. Elle pourra accueillir 16 bateaux de taille moyenne. Le système de traitement s'appuie sur une dalle étanche : après décantation et filtrage, l'eau dépolluée sera récupérée dans une réserve et sera réutilisée pour le lavage des bateaux.

Le mode de fonctionnement ainsi que le mode d'utilisation de l'aire de carénage feront l'objet de plusieurs réunions auxquelles seront associés les professionnels ainsi que les associations des usagers.

Le coût total des travaux est estimé à 600 000 €. Nous serons subventionnés par le conseil général : 20 % pour les études et 25% pour les travaux.

Un système de vidéo surveillance a été mis en place début février 2010.

Cela permettra de supprimer la surveillance estivale effectuée par une société de gardiennage.

Un réseau de 6 caméras avec un système d'acquisition jour/nuit surveillera la zone du bassin en eaux profondes ainsi que celle du bassin à flot.

Le jour, ce système apportera toute l'année une facilité de surveillance du trafic, en particulier pendant la saison estivale.

La nuit, cet équipement assurera l'enregistrement de tout mouvement en particulier sur les pontons. Un procédé de détection de mouvement déclenchera l'enregistrement par une caméra avec une rotation importante qui viendra zoomer sur la zone détectée.

Il est bien entendu que la consultation de ces enregistrements ne pourra se faire que sur des faits avérés de vandalisme ou d'intrusion et sera réservée aux autorités compétentes.

Nous profiterons de cette installation pour renforcer notre système WIFI, un peu défaillant par moment.

C'est la société SECURISYS qui a été retenue pour cet équipement d'un montant de 30 000 €.

Une demande d'autorisation a été adressée à la Préfecture.

Nous avons également procédé au changement des pompes à carburant et installé un système de paiement par carte bancaire qui fonctionnera 24h sur 24. C'est la société Bernard et Lesnier de Plérin qui a été choisie pour un montant HT de 33180 €.

Enfin, comme chaque année, nous avons remplacé trois éléments de ponton.

## ► L'extension du port

Le projet d'extension du port est entré dans sa phase d'étude. Nous avons effectué un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre et c'est le bureau SAFEGE de Rennes qui a été retenu. Les études bathymétriques et les études de courantologie sont terminées, l'étude géotechnique s'appuyant sur des relevés existants est suffisante pour l'élaboration de l'avant-projet.

Cet avant-projet doit nous être présenté par le maître d'œuvre, début 2010, incluant le bassin par lui-même et le projet d'urbanisme s'y rattachant. Nous vous présenterons ce programme en réunion publique.

Nous espérons qu'il tiendra toutes ses promesses car il s'agit d'un enjeu très important pour la commune et ses environs. Le début des travaux est prévu en 2012.

Afin de seconder Jean Conan dans le suivi de ce projet, Jean-Jacques Prigent a été nommé conseiller délégué au port de plaisance lors de l'une des dernières réunions du Conseil Municipal.

Bon vent à tous pour 2010  
Jean CONAN et Jean-Jacques PRIGENT



## ► Assainissement des eaux usées

### Assainissement collectif

Le quartier de Kermenguy vient, à son tour, d'être doté d'un réseau d'assainissement collectif permettant de recueillir les eaux usées des habitations riveraines.

Ce réseau est déclaré opérationnel depuis fin janvier, tous les riverains de ces rues et impasses pour lesquels un tampon a été installé ont pour obligation de se raccorder au réseau d'assainissement collectif dans un délai de 2 ans au maximum sous peine de pénalité. Cette règle s'appliquera, sauf dérogation temporaire dispensée par les services de la mairie, reconnaissant l'existence d'une installation d'assainissement autonome conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Se renseigner en mairie le cas échéant.

Enfin le raccordement de l'habitation au réseau collectif est à la charge de l'immeuble.

Toutes les eaux usées de votre habitation (W.C., locaux sanitaires, cuisine, machines à laver le linge et la vaisselle, eau de lavage des sols, etc...) à l'exclusion des eaux pluviales doivent être connectées à ce réseau.

L'affermage étant assuré par VEOLIA EAU (Ex compagnie Générales des Eaux), la facturation de ce nouveau service interviendra dès juillet 2010 et sera associée à la facture d'eau potable.

### Assainissement autonome

La Communauté de Communes en assure actuellement la compétence. Dans son dernier bulletin paru au début de l'année, des précisions ont été données concernant le fonctionnement de ce service.

J. Le Biller

## ► Collecte des déchets

Ouverture de la déchèterie  
du lundi au samedi  
de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h00

Si le jour de ramassage est férié, une annonce modifiant la date d'enlèvement est faite par voie de presse.

### Quelques renseignements et conseils utiles

#### ORDURES MÉNAGÈRES

Les camions-bennes de ramassage sont équipés d'un dispositif permettant le basculement des conteneurs et facilitant ainsi leur vidage. En conséquence, il est recommandé de s'équiper en conteneur « normalisé ». Les sacs poubelle sur le bord de la route sont interdits et pourraient ne pas être ramassés par le service de collecte intercommunal.

Les horaires de tournées pouvant être modifiés au dernier moment pour diverses raisons (travaux, etc.) il est conseillé de placer votre conteneur au bord de la voie de circulation la veille du jour de ramassage.

Pour les personnes désirant acheter un conteneur, il est rappelé que le responsable de la déchèterie en vend au prix coûtant :

Conteneur 120L = 30€ T.T.C.

Conteneur 240L = 45€ T.T.C.

Conteneur 770L = à usage professionnel

Les pièces de rechange (couvercle, roues) sont remplacées gratuitement.

#### DÉCHETS DIVERS

En plus de la déchèterie équipée pour recevoir tous vos déchets (sauf les ordures ménagères), 5 « points éco » répartis sur le territoire de la commune sont à votre disposition pour recevoir le verre, les cartons, les papiers et les bouteilles en plastique.

Au « point éco » du port de plaisance un conteneur peut recevoir vos huiles de moteur usées et depuis octobre dernier vos vieux vêtements, chaussures et linge de maison encore en bon état dans un conteneur spécial.

A la déchèterie, le polystyrène expansé (PSE), les déchets électriques et électroménagers (DEEE), les lampes à économie d'énergie et les déchets de plâtre sont maintenant collectés séparément. Se renseigner auprès du responsable si nécessaire.

Si vous le souhaitez, un guide spécial déchèterie, nouvellement édité à votre intention, est à votre disposition en mairie. Les personnes disposant d'un jardin même s'il est petit peuvent s'équiper en composteur et ainsi « fabriquer » un excellent amendement pour le jardin.

Cet équipement reçoit tous vos déchets fermentescibles (épluchures, fanes, déchets de cuisine, feuilles mortes...) et contribue à réduire le volume (et surtout le poids) de vos déchets.

Deux types de composteurs (600 L et 800 L) sont disponibles en déchèterie et bénéficient d'un prix réduit grâce à la participation de la Communauté de Communes et du Conseil Général.

#### Tarifs des composteurs :

600L : 27€ T.T.C.

800L : 36€ T.T.C.

Pour les personnes ne disposant pas de moyen pour se rendre à la déchèterie une collecte des ferrailles et des déchets verts est assurée par les services techniques de la commune :

#### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le vendredi toute l'année,

Les lundis et vendredis du 1er juillet au 31 août.

#### COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Le 3ème mercredi du mois toute l'année (en fagots ou en sacs de moins de 30Kg).

#### COLLECTE DES FERRAILLES ET ENCOMBRANTS

Elle se fait désormais le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque trimestre.

Il est regrettable de devoir rappeler une nouvelle fois que nos «POINTS ECO» ne sont pas des déchèteries, en particulier au port. A cause du « sans gêne » de certains habitants, pas uniquement résidents de la commune, ces endroits se transforment en véritables dépotoirs. Quel spectacle pour les nombreux touristes fréquentant le port !!! Alors s'il vous plaît un peu de civisme pour soigner notre environnement.

J. Le Biller

## ► Les travaux communaux

### LA STATION D'ÉPURATION :

En service depuis juin 2008, sous le contrôle de la société VEOLIA, son fonctionnement donne entière satisfaction.

### LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS :

Suite à un appel d'offre infructueux en 2008, le cabinet SICA OUEST, maître d'œuvre, en accord avec le SDIS, a revu le projet de réhabilitation. Un nouvel appel d'offres sera lancé prochainement.

### LE PROGRAMME DE VOIRIE 2008 :

En 2008, les impasses du Four Neuf, de Traou-Nod, des Trois Chênes et de Kermenguy et du 17, rue de Tréguier ont été réparées et re-goudronnées, tout comme la cour de l'école et l'accès au funérarium dans la zone artisanale de Kerscavet.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Bourgeois-Pichard pour un coût global de 56 332 € HT. Les services départementaux de l'équipement étaient le maître-d'œuvre de ces chantiers.

### LE PROGRAMME DE VOIRIE 2009 :

Montant TTC de 56.212 €. (Subvention 6447 €). Décidé par le Conseil Municipal en séance du 28/09/09, Il concerne les voies suivantes :

- La rue de Roch-Briadis,
- La mise en sécurité de la rue des Marronniers,
- La V.C. 2 de Croas-Hent à Toullan (en partie).

### L'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE KERMENGUY :

La tranche de travaux lancée en 2009 concerne :

- La rue de Kermenguy,
- La rue des Perdrix,
- La rue des ajoncs d'or,
- La rue Georges Brassens,
- Les impasses de Lan Caradec et de Kermenguy.

Le résultat de l'appel d'offres (en raison des conditions économiques favorables) a permis de réaliser dès cette année l'ensemble des travaux, prévus en 3 tranches. Marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant 333.671,14 € TTC (subvention 76.832,56 €). Les travaux ont commencé le 01/09/09 et sont achevés.

### LES ÉCOLES :

Au cours des vacances d'été, les services techniques ont assuré l'intégralité des travaux suivants :

#### A l'école maternelle

Mise en place d'un nouveau portail d'entrée,  
Confection d'un sol souple sous les jeux,  
Modification du bac à sable.

#### A l'école primaire

Protection des poteaux en béton du préau

### LES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Réfection de la toiture du presbytère.  
Coût : 14.361,83 € TTC (subvention 7692 €),  
Réfection de la toiture de la salle polyvalente (4ème tranche) Coût : 11.282,05 € TTC.

### PROJETS D'AMÉNAGEMENT 2009 :

La rue de Lan-Goc : Les travaux d'effacement des réseaux sont achevés, sous maîtrise d'œuvre du SDE. Coût : 56 700 €. Ils seront suivis par les travaux de voirie (eaux pluviales, chaussée) sous maîtrise d'œuvre DDEA.

La rue du Clos : Son aménagement fera suite à celui de la rue de Lan-Goc et prévoit également l'effacement des réseaux (basse tension, éclairage public, télécom) suivi de l'aménagement de la voirie (réseau eaux pluviales et chaussée).

### PROGRAMME DES TRAVAUX 2010 :

La commission communale des travaux se réunira prochainement, afin de définir le programme des travaux 2010.

### RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES À KERMENGUY

Suite au chantier d'extension du réseau d'assainissement dans le quartier de Kermenguy, le maire a proposé que le réseau d'eaux pluviales soit revu et corrigé. Le conseil a voté à l'unanimité de lancer l'appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre de ce futur chantier. L'installation du réseau d'eaux pluviales pourra alors être suivie de l'aménagement routier (enrobage de la route, trottoirs, embellissement) ».

### L'ACTION DES SERVICES TECHNIQUES AU QUOTIDIEN

Les Services Techniques assurent chaque jour des interventions multiples (école, voirie, logements, camping, collecte des déchets, cimetière ...) sans oublier le fleurissement et les illuminations.

Guy MONFORT



## ► La charte communale des espaces publics

Les communes des bassins versants du Trieux, de l'Ic, du Leff et des ruisseaux côtiers sont responsables pour une partie de la pollution des eaux par les pesticides, au même titre que tous les utilisateurs de produits phytosanitaires.

Afin de limiter ces impacts sur l'environnement, notre commune s'est engagée à agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau en adoptant la charte communale de désherbage proposée par le SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de L'argoat).

Suite à l'étude menée sur notre commune par des techniciens du SMEGA, il en découle que 38% de nos espaces publics présentent un risque important de contamination des eaux par les produits phytosanitaires (le bourg, le port, le cimetière, les abords du terrain de football,...).

Le désherbage chimique est désormais proscrit sur ces zones déclarées à risque élevé et la méthode alternative employée aujourd'hui pour traiter ces périmètres est l'utilisation du désherbeur thermique, matériel dont nous avons fait l'acquisition voici quelques mois.

Force est de constater que ce procédé reste moins efficace que l'utilisation traditionnelle des produits chimiques. Sans doute devons nous nous habituer à vivre avec des surfaces moins nettes que par le passé mais il en va de notre avenir et de celui des générations futures.

**Le travail est colossal pour reconquérir la qualité de nos eaux et c'est chacun d'entre nous qui, en adoptant une attitude responsable en matière de désherbage, apportera sa contribution à l'aboutissement de ce véritable défi. Nous sommes tous concernés!**

Pour tout renseignement sur la pratique, adressez vous en mairie, nous nous efforcerons dans la mesure de nos compétences de répondre à vos interrogations et si besoin vous aiguiller vers les organismes spécialisés dans ce domaine.

Marcel TURUBAN

Le Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA) est un établissement public territorial né le 14 novembre 2008. Il a été créé par 12 communautés de communes, 6 syndicats producteurs d'eau et 8 communes. Son rôle est de mettre en place des politiques publiques de gestion et d'entretien des espaces ruraux et publics compatibles avec le respect d'un développement durable de notre territoire. Il incite également et accompagne les autres acteurs, publics ou privés, à intégrer les aspects environnementaux dans leurs actions.



## ► Le Pass Foncier

### • Un outil innovant pour une politique locale de l'habitat

Le conseil municipal a voté son adhésion au Pass Foncier. Il s'agit pour la collectivité d'accorder une aide financière aux primo-accédants sous condition de ressources. Sans cette adhésion de la commune, les futurs propriétaires ne pouvaient pas prétendre au dispositif gouvernemental, offrant de nombreux avantages. Le conseil a voté une participation de 3000 à 4000 euros selon la composition de la famille.

### • Qui contacter ?

Vous contactez le CIL/CCI \* de votre choix qui étudie votre projet qui analyse la faisabilité de l'opération et se charge du montage du dossier.

Le CIL/CCI est votre interlocuteur principal. Il assure un suivi complet, du démarrage de votre projet à sa réalisation.

Vous demandez l'aide à l'accession sociale -> n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations

Le CIL/CCI instruit votre dossier et met en place le PASS-FONCIER®.

\*Comité Interprofessionnel du Logement/Chambre de Commerce et d'Industrie gestionnaire d'Action Logement



## ► Urbanisme

Depuis le début 2009, la commission d'urbanisme a examiné :

- 11 demandes de permis de construire,
- 9 demandes d'extension d'habitation,
- 7 déclarations pour vérandas,
- 10 déclarations pour abris de jardin,
- 20 déclarations de travaux,

La commission d'urbanisme réfléchit sur le devenir de certaines surfaces de terre, propriétés de la commune dans divers secteurs : Lan Goc, la Gare, Kermarquer.

**Vous souhaitez devenir propriétaire ?**



### Qu'est-ce que le PASS-FONCIER® ?

Le PASS-FONCIER® vous permet de payer en deux temps :

- D'abord la construction de votre maison.
- Ensuite le terrain, lorsque le prêt principal souscrit pour la construction est remboursé.

**De quelles aides pouvez-vous bénéficier ?**

D'une aide de la collectivité locale sous forme de subvention ou bonification de prêt.

Du PASS-FONCIER® pour le portage du terrain par Action Logement.

Montant par logement		ZONE C*
Aide de la collectivité locale	Minimum pour 3 personnes et moins	3000 €
	Minimum pour 4 personnes et plus	4000 €
PASS-FONCIER®	Maximum	30 000 €

### Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez bénéficier du PASS-FONCIER® si vous remplissez les 3 conditions suivantes :

**Vous êtes primo-accédant** de votre résidence principale (vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des deux dernières années).

**Vous recevez une aide** à l'accession sociale à la propriété d'une ou plusieurs collectivités locales (de 3 000 € à 5 000 € au minimum).

**Vos revenus fiscaux respectent les plafonds de ressources du PSLA** (Prêt Social Location-Accession).

Plafonds de ressources PSLA (à compter d'avril 2007) :

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B* ou C*
1	23 688 €
2	31 588 €
3	36 538 €
4	40 488 €
5 et plus	44 425 €

Deux lots déjà attribués mais non construits étaient redevenus disponibles dans les lotissements de Kernevez et Park Ker Ar Run. Selon des critères bien définis, ces lots ont été attribués à deux jeunes couples Lézardriviens.

La crise dans le bâtiment se fait durement sentir sur notre commune : plusieurs projets immobiliers sont retardés ou même abandonnés par des promoteurs.

M. LE GRAND

## ► La poursuite des travaux au Foyer - Logement «Les Mouettes»



**Depuis son passage en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) au premier Juillet 2005, la structure est classée en type « J » pour les normes de sécurité (incendie, accessibilité, électricité, ascenseurs...). Le propriétaire, Côtes d'Armor Habitat, s'est donc trouvé dans l'obligation d'engager des travaux de remise aux normes.**

Le chantier a débuté le 1er Septembre 2008. Initialement prévue pour une année, la période de travaux a été prolongée de 7 mois en raison des nouvelles dispositions du plan de désamiantage et devrait donc s'achever vers les mois d'avril/ Mai 2010.

### A ce jour ont été réalisés :

- 32 logements entièrement rénovés soit 60% du programme.
- Le bureau d'accueil et le bureau de direction.
- Le bureau du médecin coordonnateur et la salle de soins.
- Un espace coiffure et petits soins esthétiques.
- Création d'une lingerie.
- Création d'une rampe extérieure pour personnes à mobilité réduite.
- Création d'une terrasse d'agrément à proximité de la salle d'animation.

Ce chantier se déroule donc en site occupé. A chaque phase de travaux, il convient de trouver des solutions pour reloger les résidents dont l'appartement sera rénové, les cycles sont en général de 5 semaines.

Les plus grosses contraintes sont liées au remplacement des 2 ascenseurs. Les périodes sont étudiées afin qu'il y ait le moins possible de nuisances et désagréments.

Pour suivre l'évolution des travaux et veiller à leur bon déroulement, une réunion hebdomadaire réunit les principaux partenaires: des représentants du CCAS, de Côtes d'Armor Habitat, cabinet architecte, représentants entreprises, représentants sécurité.

Une coordinatrice de Côtes d'Armor Habitat intervient également chaque semaine, elle rencontre les résidents concernés par les phases de travaux et relaye toutes les difficultés liées au chantier.

A ce stade, un premier bâtiment est quasiment terminé, Le personnel peut apprécier les nouvelles conditions de travail. Pour les résidents également, c'est du confort en plus. Pour exemple, toutes les baies vitrées ont été remplacées et équipées de volets électriques. L'accessibilité des salles de bains est également un grand pas en avant.

Il convient ici de remercier particulièrement pour son engagement, tout le personnel qui travaille parfois dans des conditions difficiles.

Toute notre attention se porte également vers nos résidents qui acceptent avec beaucoup de compréhension et de coopération ces travaux imposés.

Une pensée également pour les familles qui sont majoritairement présentes pour accompagner leur proche et donner le petit coup de main si apprécié.

Ces travaux sont donc nécessaires et incontournables, Ils participeront à une amélioration indéniable des conditions d'accueil et des conditions de travail du personnel.

Ne perdons pas de vue que notre principale mission est d'offrir aux résidents le meilleur accompagnement qu'il soit. Notre fil conducteur est sûrement de pouvoir au mieux conjuguer chaleur, confort et sécurité, ce qu'ils sont en droit de recevoir.

Yannick ANDRÉ.  
Directeur.

## Journée de fête au Foyer-Logement « Les mouettes » pour marquer les 100 ans d'une résidente



Le Foyer - Logement a fêté le 05 Octobre 2009 les 100 ans de Madame ORSET Suzanne\*, résidente.

C'est une première depuis l'ouverture du Foyer en 1976. Madame ORSET est née le 03 Octobre 1909 à Louvernée en Mayenne, près de Laval.

Elle travaille en Mayenne jusqu'à ses 17-18 ans, puis elle monte à Paris pour travailler dans l'hôtellerie, elle se marie en 1930, de cette union naîtront 4 fils. Restée veuve le 23 Août 1944, elle élève seule ses 4 enfants, elle sera ensuite embauchée à l'agence postale de Brévières où elle exercera en qualité de responsable et y restera 21 ans.

A sa retraite, elle retourne en région Parisienne à Sarcelles et profite de ce repos bien mérité pour réaliser de nombreux voyages : elle fête ses 80 ans en survolant les chutes du Niagara dans un hélicoptère.

Ne pouvant plus rester seule à son domicile, elle rejoint la Bretagne et entre au Foyer-Logement le 1er Février 2007, où elle y trouve un accueil chaleureux, bien entourée de tout le personnel et de sa propre famille.

\*Nous apprenons le décès de Mme ORSET, le 20 février. À cette occasion, les élus, les membres du CCAS et le personnel du foyer logement présentent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Y. André

## ► Nos Ecoles

La rentrée 2009 n'a pas apporté de changements majeurs dans la vie quotidienne de nos écoliers.

**47 enfants sont inscrits à l'école maternelle,** répartis en 2 classes :

Mme L'Anthoën s'occupe de 6 « petite section » et de 18 « moyenne section »,

M. Willocq, directeur de l'école maternelle, a en charge 20 élèves de grande section et 3 élèves de petite section.

**89 enfants fréquentent les 4 classes de l'école élémentaire :**

Mme Ménard, directrice de l'école, a en charge 22 élèves de CP/CE1

M. Rouzeval enseigne en CE1/CE2 (24 élèves)

Mme Dubois enseigne en CE2/CM1 (23 élèves)

Mme Pierre prépare 20 enfants de CM2 à l'entrée en 6<sup>e</sup>.

**Pour permettre aux enfants d'évoluer dans l'école en toute sécurité, la municipalité remplace chaque année une partie du mobilier scolaire, effectue des travaux d'entretien courant. Après le remplacement du mobilier de la cantine, la réfection et l'aménagement d'une salle « toutes activités », la commune a investi cette année dans le mobilier de garderie, touche finale à la rénovation de cet espace péri-scolaire.**



La classe de moyenne et grande section de maternelle est désormais dotée d'un Tableau Numérique Interactif (ou TNI). En effet, l'inspection académique a répondu positivement à la demande de M. Willocq, directeur de l'école maternelle, d'équiper l'école de ce dispositif high-tech qui se compose de trois éléments indispensables : un tableau numérique, un vidéoprojecteur et un ordinateur. Ces trois éléments vont permettre à l'enseignant de piloter son ordinateur depuis le tableau et d'utiliser les multiples fonctions du logiciel accompagnant le TNI : conservation de tous les écrits, annotations, bibliothèque d'images, de sons, de vidéos etc.

C'est un outil très motivant pour les élèves, surtout pour ceux qui ne sont pas encore équipés d'ordinateur à domicile. Les enfants ont une faculté d'adaptation incroyable avec ce nouveau matériel. Ils apprécient tout particulièrement les jeux interactifs sur internet (jeux de mémoire, calcul, écriture).



### informations pratiques

#### Tarifs :

Le conseil municipal et la caisse des écoles ont voté les tarifs 2010 pour la cantine et la garderie. Prenant en compte le faible taux d'augmentation du coût de la vie, ces tarifs restent identiques aux tarifs des années précédentes à savoir :

2,45 €	pour 1 repas (2,10 € à partir du 3ème enfant)
1,10 €	pour la garderie du matin (7H30 à 8H35)
1,10 €	pour la garderie du soir (16H30 à 18H00)
0,50 €	de 18H00 à 18H30

Certains parents ne respectant pas l'horaire de fermeture fixé à 18H30, une pénalité de 5€ pour tout dépassement non justifié, au-delà de 18H30 sera appliquée. Merci pour les agents communaux de bien vouloir respecter ces horaires.

#### Paiement Garderie :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les factures de la garderie municipale seront à régler en mairie, tout comme les tickets de cantine, aux heures d'ouverture des bureaux au public.



La garderie du matin, avec Marie-Thérèse et Maryline



A l'école maternelle, la commune a procédé au changement du portail d'entrée.

## ► Passeport Jeunes Ti'pass

Mis en place à titre expérimental à la rentrée 2008 pour les élèves de 6e, le passeport jeunes Ti'pass est étendu à la rentrée 2009 aux élèves de 5e.



Ti'pass se présente sous la forme d'un chéquier (50 € pour les élèves de 6e, 30 € pour les élèves de 5e), il est remis aux élèves à la rentrée scolaire par le collège. Utilisables en une ou plusieurs fois, les chèques sont destinés à financer des activités sportives et/ou culturelles hors temps scolaire.

Les jeunes peuvent choisir une ou plusieurs activités, dans des clubs sportifs, des ateliers d'arts plastiques ou des écoles de danse et de musique ... à partir du moment où la structure organisatrice est reconnue par la collectivité notamment par le biais d'un partenariat formalisé par une convention Partenaire/Prestataire entre la commune et l'association.

Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'engagement durable des jeunes pour des activités. De fait, les chèques Ti'pass peuvent donc être utilisés pour le paiement d'une adhésion annuelle ou d'un stage d'une durée minimale de 5 jours.

**La commune de Lézardrieux a signé les conventions nécessaires avec le Conseil Général et les associations acceptant les chèques Ti Pass pour permettre à vos enfants de bénéficier du dispositif mis en œuvre par Le Conseil Général des Côtes d'Armor. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de l'association adhérente.**

## ► Départ en retraite de Maryvonne Le Berre

Maryvonne Le Berre, en poste à la cantine et à la garderie depuis 1990, fait valoir ses droits à la retraite. Elle sera remplacée par Nelly Turuban, actuellement en poste au foyer-logement. Maryvonne a assuré ses fonctions pendant 20 ans au service de la municipalité, tout d'abord en tant qu'adjointe de cantine puis en tant que responsable de cuisine, suite au départ en retraite de Mme Rémond.

Dès l'ouverture de la garderie municipale en 1995, Maryvonne a pris en charge la tranche horaire 16H30-18H00, puis 18H30 lorsque le service s'est développé.

La cuisine traditionnelle et familiale de Maryvonne a enchanté nos enfants pendant ces longues années. Nous avons tous entendu nos enfants, nouvellement entrés en 6ème, ronchonner sur la cuisine du collège. Combien de fois les parents se sont entendus dire « J'aime bien la soupe, mais que celle de la cantine » ou encore « Tes betteraves rouges sont pas bonnes comme à la cantine » ! Dure tâche que celle de mère de famille, essayant de rivaliser avec Maryvonne...

Nous tous, qui avons eu nos enfants à l'école communale ces 20 dernières années, ne pouvons que souhaiter à Mme Le Berre une longue et heureuse retraite, entourée de ses enfants et petits enfants.

Anne Le Coq



De gauche à droite : Yanick André, Loïc Guillou, Lydia Le Manchec, Jen-Paul Le Goffic, Jean Conan, Maryvonne Le Berre, Joseph Le Biller le jour de la réception du mobilier neuf à la cantine



Le sol sous l'espace jeu a été remplacé par un revêtement plus sécurisé.

## ► Etat Civil 2008-2009

	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS
<b>2008</b>			
1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	11	9	16
<b>2009</b>			
1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	17	10	27

### DÉCÈS

#### En 2008

Jean CHAUVIN	3 juin 2008
Sylvestre FLOURY	11 juin 2008
Augustin HENRY	19 juin 2008
Yves LE BRIAND	25 juin 2008
Andrée MAZEAU	30 juin 2008
Gabrielle BEAUVERGER	3 juillet 2008
Jean Yves LASBLEIZ	11 juillet 2008
Eugène BRANDEHO	13 juillet 2008
Louise BOLLOCH veuve BEAUVERGER	30 juillet 2008
Jacques LE FORESTIER	11 août 2008
Marie Madeleine LE GUEFFLEC divorcée MARIE	21 août 2008
Renée LE NOACH veuve LE GONIDEC	28 août 2008
Jacqueline DANIOU divorcée DUPAGNY	16 octobre 2008
Jean François RICHARD	3 novembre 2008
Georges QUERVAREC	26 novembre 2008
Denise THEVAL veuve QUESNEL	28 novembre 2008

#### En 2009

Roger LE MARCHAND	12 janvier 2009
Robert MEAULLE	15 janvier 2009

Yves OLLIVIER	23 janvier 2009
René GOASDOUÉ	09 février 2009
Lucien VILLEVIEILLE	16 février 2009
Yvonne DERRIEN épouse PERROT	23 février 2009
Yvette LE MASSON veuve ARZUL	03 mars 2009
Madeleine MORDELLET divorcée CALMELS	15 mars 2009
Thierry NIGOU	29 mars 2009
Pierrette ZIED épouse MEUDAL	02 avril 2009
Hélène TURUBAN épouse SAVIDAN	14 avril 2009
Louis OLLIVIER-HENRY	16 avril 2009
Azeline LE GUERN veuve LE BEUSEILLIER	28 avril 2009
Gilbert EVEN	12 juin 2009
Jean Pierre FAGON	15 juillet 2009
Jeanne CORLÉ	16 juillet 2009
Yvon LE GALÈS	27 juillet 2009
Henri THOMAS	11 août 2009
Yvon ERNAULT	13 août 2009
Marcelle BRIAND veuve GONFOND	16 août 2009
Anne THOMAS-LE BRIAND épouse LE BLEIZ	27 août 2009
Michel DUPAGNY	30 août 2009
Jacqueline HÉLARY veuve GILLE	3 octobre 2009
Émile MAILLOT	13 novembre 2009
Anne-Marie POTIER veuve POTIER	16 novembre 2009
Liliane OLLIVIER épouse ROUXEL	29 novembre 2009
Joëlle AUFFRET veuve GUYOMARD	4 décembre 2009

### NAISSANCES

#### En 2008

Toscane COLLEN	31 juillet 2008
Vincente Xavier Emmanuel DUVIGNEAUX	13 août 2008
Andy Alain Michel LE BELLEC	30 août 2008
Sarah Océane Annie Albertine ANDRE	7 septembre 2008
Jules CHEVALIER	19 septembre 2008
Camille Mathurine Anne-Marie LE BORGNE	23 septembre 2008
Maelys THOMAS	31 octobre 2008
Maxime THOMAS	1 <sup>er</sup> novembre 2008
Guénolé Charles Francis QUIMERCH	23 novembre 2008
Manon LE BELLE	29 novembre 2008
Inès LE POMMELEC	17 décembre 2008

#### En 2009

Bertille KERLEAU	05 janvier 2009
Antoine BOUCHARD	11 janvier 2009
Nino PLEIBER	19 janvier 2009
Louis FRAVAL	19 janvier 2009
Alexandre GERARD-LE BELLEC	10 février 2009
Naomie TOURBIN	11 mars 2009
Malo GLAZIOU	05 mai 2009
Louanne PLOUZIN-LE MARREC	12 juin 2009
Camille CEY	02 juillet 2009
Lucas LAROUR	10 juillet 2009
Léo LE TALLEC	27 juillet 2009
Fanny BLONDEAU	10 août 2009
Thomas LE BIHAN	21 août 2009
Roman LE SAOUT	1 septembre 2009
Siméon GUEGUINIAT	30 octobre 2009
Timothy TURUBAN	04 décembre 2009
Alexandra LE CORFAING	12 décembre 2009

### MARIAGES

#### En 2008

Michel VAN - Jacinthe OLLIVIER HENRY	21 juin 2008
Nicolas ROCHE - Stéphanie ROSSO	5 juillet 2008
Fabien CHARTIER - Anne RIOU	05 juillet 2008
Romain GUEGAN - Céline LE BOULANGER	14 août 2008
Timothy WARD - Valérie GAUTIER	23 août 2008
Lionel LE CAM - Jenny QUEFFELOU	30 août 2008
Damien CAPITAINE - Albane YAUDET	30 août 2008
Eric LEHOUX - Pascale DUSSAPT	6 décembre 2008
Brandan LE ROUX - Gwenaëlle GIMART	27 décembre 2008

#### En 2009

Ronan JEZEQUEL - Monia- Emmanuelle MAJERI	12 juin 2009
Julien LEFEVRE - Julie BOURNAS	27 juin 2009
Laurent MENOUE - Clare WILLIAMS	08 août 2009
Romain FOUGÈRE - Céline LE BOZEC	14 août 2009
David LE COADOU - Stéphanie DIRAISON	29 août 2009
Jonathan DEBY- Pauline COLIN	5 septembre 2009
Philippe TURUBAN -Nelly LE MARREC	12 septembre 2009
Anthony DESSEAUX - Maud L'HOSTIS	26 septembre 2009
Cyril LEBIEZ - Céline MOUTON	24 octobre 2009
Philippe FAUQUE - Hélène MARFAING	14 novembre 2009

## ► Concours des Maisons fleuries 2009

Comme tous les ans, la municipalité a organisé, en partenariat avec le comité de fleurissement Pleubiennais, le concours des maisons fleuries. Chaque année, les candidats sont de plus en plus nombreux, et les membres du jury peinent à les départager. Après moult discussions, le classement final est le suivant:



### Remise des diplômes du concours des maisons fleuries

#### 1<sup>re</sup> Catégorie: MAISON AVEC JARDIN FLEURI VISIBLE DE LA RUE (SURFACE < 1000M<sup>2</sup>)

1er prix Mme TABARRE Hélène 4 impasse des Mimosas et 3 rue Roch Briadis 50€  
2e prix: M. BOUGANT Jean-Pierre : 22 rue du 8 mai 1945 45€  
3e prix: Mme LE BEUZELIER Annick 10 Cité Kérizellan 45€

#### 2<sup>e</sup> Catégorie: PARC ET GRAND JARDIN PRIVE VISIBLE DE LA RUE OU OUVERT AU PUBLIC (SURFACE > 1000M<sup>2</sup>)

1er prix : M. LE BRIAND Yves, 14 rue Saint Maudez 50€  
2e prix : Mme TOULLIC Corinne, 6 Kermaria 45€  
3e : Mme LESCOUARC'H Elisabeth,  
4 rue de Kervoas Huellan 45€  
4e prix: M. LE GENTIL Edouard, Mezo Bodic 35€

#### 3<sup>e</sup> Catégorie: FACADE FLEURIE VISIBLE DE LA RUE

1er prix : Mme THOMAS Anne-Marie, Allée des Marronniers 50€  
2e prix : M. MENGUY Jean-Yves, résidence Les Mouettes appt : 24 45€  
3e prix : Mme LE CAM Hélène, 11 Cité Kérizellan 45€  
4e prix : Mme LE FLEM Nicole, 16 Place du Centre 35€  
5e prix : Mme BOCLE Elisabeth, résidence les Mouettes appt : 13 35€

#### 4<sup>e</sup> CATEGORIE : COMMERCES

1er prix : Auberge du Trieux, Mme LE CORRE Dominique 50€  
2e prix Crêperie du Moulin de la Galette, Mme JULIEN Annie 45€  
3e prix : Garage CORLE Jean-Paul, rue Saint Christophe 45€

#### 5<sup>e</sup> catégorie: ETABLISSEMENTS DE SERVICE PUBLIC

1er prix: Mairie, 23 place du Centre

## ► Marché de Noël à Morangis



Pierre-Yves Arzul et Thérèse Jamet au marché de Noël à Morangis

Suite aux divers échanges établis entre la municipalité de Lézardrieux et sa commune jumelle, Morangis, une délégation de Lézardrieux était invitée à participer au traditionnel marché de Noël le week-end du 5 décembre dans cette commune de l'Essonne. Pierre-Yves Arzul et Thérèse Jamet s'y sont déplacés, avec dans leurs bagages, des produits du terroir. Le déplacement avait pour but de faire connaître aux Morangisais les produits locaux du canton ainsi que les atouts touristiques de notre région. Le marché de Noël à Morangis existe depuis plusieurs années mais c'est la première fois que les villes jumelées y sont associées. Étaient présentes à ce marché de Noël : l'Italie, le Portugal, l'Allemagne et Lézardrieux, il ne manquait que l'Angleterre. La municipalité de Morangis multiplie les actions pour donner un sens au jumelage, resserrer les liens existants et favoriser les échanges entre générations. Des produits festifs de la Presqu'île ont pu être dégustés et appréciés des visiteurs. La promotion de Lézardrieux et de la Presqu'île a pu se faire avec les guides touristiques et les cartes du département.

## ► Tourisme

Malgré un contexte économique difficile en 2009, la saison touristique s'est très bien déroulée.

Le soleil n'étant pas au rendez-vous pour la plage, les vacanciers se sont repliés sur la randonnée, le patrimoine naturel et culturel, les visites guidées, les concerts et expositions.

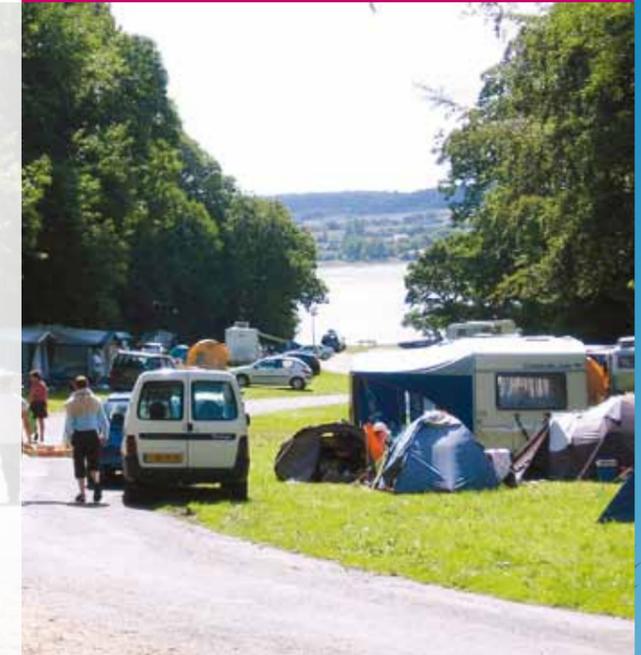
Le village de Kermouster et son cadre idyllique attirent toujours bon nombre d'estivants et de Lézardrieuxiens lors des diverses manifestations proposées par la commune, l'office de tourisme et certaines initiatives privées.

Le camping municipal, qui avait pour la 2<sup>ème</sup> année comme gérant Laurent ROUBEAU, a enregistré davantage de nuitées et ce, malgré le mauvais temps.

Ce terrain de camping familial est fréquenté depuis de nombreuses années par des habitués qui se retrouvent pour pratiquer leur loisir favori qui est la pêche en mer.

Certaines améliorations seront à prévoir avant la prochaine saison : drainage, élagage, amélioration des espaces et surtout mise aux normes de l'électricité.

Thérèse JAMET



## ► Schéma Local de Développement Touristique

L'office de tourisme se lance avec l'aide de la Communauté des Communes dans un gros travail afin de réaliser votre schéma Local de Développement Touristique (SLDT).

#### Qu'est ce que le SLDT?

Il s'agit d'un cadre d'orientation stratégique, un document écrit ayant pour ambition de définir et de mettre en œuvre pour l'Office de Tourisme une stratégie de développement touristique.

Ce SLDT est un outil indispensable pour l'ensemble des acteurs du tourisme, thème qui nous touche tous aujourd'hui de près ou de loin : élus, collectivités locales, professionnels, office de tourisme, habitants du territoire, associations...

Il doit être le fruit d'une dynamique commune. Pour le mettre en place nous avons besoin de vous TOUS.

Les différentes étapes du SLDT sont les suivantes :

**1 - Etat des lieux** (échéance prévue fin 2009) : collecter et organiser les informations sur le territoire (histoire du territoire, ses caractéristiques culturelles, naturelles, environnementales, géographiques...), l'offre touristique réalisée à partir des thématiques identifiées (hébergement, restauration, loisirs, transport, offre culturelle...), de la demande touristique (type de clientèle, attentes des visiteurs...) et la concurrence (destination voisine ou sur thématiques similaires).

**2 - Diagnostic** (prévu début 2010 avec une aide technique extérieure) : étudier et dégager par thème et de façon neutre les atouts et les faiblesses de notre territoire, les problèmes de dysfonctionnements.

**3 - Stratégie** : réfléchir aux propriétés et aux actions à mener pour consolider nos atouts, réduire nos points faibles.

**4- Plan d'actions** : agir en mettant en œuvre les

axes stratégiques précédemment dégagés à plus ou moins long terme (plan d'action sur 3 à 5 ans).

Soyez acteur de votre territoire!

Contactez-nous ou consultez notre site internet! Vos observations seront indispensables à la 1<sup>ère</sup> étape, base de la réussite du SLDT.

**Office du tourisme Presqu'île de Lézardrieux**

Rond point de Kérantour- 22740 PLEUDANIEL : 02 96 22 16 45  
tourisme@cc-lezardrieux.com – www.cc-lezardrieux.com



## ► Notre doyenne a 100 ans !



Cette année, la commune de Lézardrieux a eu l'honneur de célébrer les 100 ans de notre doyenne, Mme Alexandra Le Nédélec.

Alexandra Le Moullec est née le 30 mai 1909, à Lanmodez. Ses parents habitaient alors Kermouster et son père, Jean Le Moullec, était pêcheur d'Islande. Alexandra s'est mariée à Laurent Le Nédélec en 1927, à Paimpol, où ils travaillaient tous les deux. Le couple s'est ensuite installé à Lézardrieux, rue Saint-Christophe, où Laurent a ouvert un atelier de sellier bourrelier. C'est d'ailleurs toujours à cette adresse que réside Alexandra avec sa fille Marie-Rose. Son fils, René, a eu trois filles: Marie-Claire, Annie et Sylvie, qui vivent actuellement dans le sud de la France. Ses trois petites filles ont eu huit enfants, et sont grands-mères à leur tour. Cinq générations étaient donc présentes dont les deux petits derniers, Tom et Zoé, sa dernière arrière-arrière petite-fille, née en 2009, cent années après Alexandra. Au nom du conseil municipal et de la ville, le maire lui a remis, avec une certaine émotion, la médaille de la ville, gravée à son nom, accompagnée d'un diplôme célébrant cet exceptionnel anniversaire. Les élus lui ont également remis un bouquet de fleurs accompagné de quelques friandises.

## ► Visite du STYX à Lézardrieux

Le navire militaire « Styx », bâtiment-base de plongeurs démineurs de la marine nationale, a fait une escale de quatre jours, le 14 Juillet, au port de Lézardrieux, sa ville marraine. La municipalité a tenu à marquer tout particulièrement cet événement, puisque, cette année, il s'agissait du 20ème anniversaire du parrainage. En effet, c'est le 9 septembre 1989, qu'à l'initiative de son adjoint, Paul Le Deut, le maire, Marcel Le Corre, et le commandant de l'époque signaient le certificat qui scellait le parrainage de la commune et du Styx. Basé à Brest, le Styx est spécialement aménagé et armé pour le groupe de plongeurs démineurs de l'Atlantique. Cette unité exécute ses missions de récupération ou de destruction des mines, d'expertise et de recherche en milieu sous-marin, sur les eaux territoriales, du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole. Huit plongeurs et quinze hommes d'équipage sont à son bord.



## ► Le Repas des anciens

Comme chaque année, le repas des anciens a eu lieu le premier dimanche d'octobre. Il a permis à 210 Lézardrieuxiens de 70 ans et plus de se retrouver autour de la table et de partager quelques heures en toute convivialité. Nos Doyens nous ont fait l'honneur de leur présence : Mme Alexandra Le Nédélec (née en 1909) et M. Francis Le Gonidec (né en 1911) s'étaient déplacés pour l'occasion.

Le repas, préparé par les cuisiniers du foyer logement, était servi par les élus et leurs conjoints. Merci aux agents municipaux et à tous les acteurs de cette journée pour leur participation active au service en salle et à la plonge! Un grand bravo aux chanteurs qui n'hésitent pas à donner de la voix pour le plus grand plaisir de tous.



## ► La cérémonie du 14 Juillet au monument aux morts



## ► Trois vétérans américains de la seconde guerre mondiale en visite à Lézardrieux

Le mardi 15 septembre 2009, la Municipalité accueillait une importante délégation américaine, invitée dans le Trégor par l'association de Ploubezre :

« 15th Cavalry History Brittany Group France ».

Trois vétérans du « 15th Cavalry Group (Mechanized) », fer de lance de la « Task Force A » du général Herbert L. Earnest, revenaient sur les lieux de leurs combats :

- Le Colonel Robert H. Hamsley (90 ans) entré dans Lézardrieux à la tête de ses chars le jour de la libération, le 15 août 1944 alors qu'il était lieutenant - Il nous avait déjà rendu visite en 1994 et en 2004 ;
- Le sergent James R. (Bob) Hanson (91 ans), gravement brûlé dans son char détruit, le 4 août 1944 à Doslet, en attaquant Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, fait prisonnier et évacué à Jersey par les Allemands ;
- Carlton Coombs (91 ans), qui a fait toute la campagne de Bretagne en août 1944.

Une émouvante cérémonie patriotique, à laquelle ont participé les enfants de l'école, avait lieu à la stèle de Kermarquer, en hommage à leurs deux camarades et aux deux F.F.I. tombés pour la libération de la ville.





## ► Le Comité des Fêtes renouvelé

### L'assemblée générale du comité des Fêtes a eu lieu le 20 février 2009

À cette occasion, la composition du bureau a été modifiée : Mme CAPITAINNE Albane succède à M. Marcel TURUBAN président du comité depuis 2005. Grand Merci à Marcel pour son engagement. Albane Capitaine, la nouvelle présidente, est désormais secondée par deux vice-présidents : Jean-Paul Batel et Jean-Jacques Gerdolle. Le nouveau trésorier Thierry Crespeau sera aidé par Béatrice Cocq. Patrick Jacq reste secrétaire de l'association, assisté par Roger Benois. Le bureau compte quatre membres : Marie-Paule Jacq, Dominique Guégo, Jean-Paul Le Goffic et Pierre-Yves Arzul.

### La nouvelle équipe du Comité des fêtes

La nouvelle équipe a pris en charge l'organisation du 14 Juillet (jeux pour les enfants sur le port et traditionnel bal populaire) et de la brocante du mois d'Août, qui furent deux succès. Merci à la météo. Vélos fleuris, jeux sur le port et carrousel ont coloré cette belle journée. Les jeunes et moins jeunes ont participé aux divers jeux proposés (course en sac, jeu de la valise, course à l'œuf...). Cette année, le tir à la corde a opposé amicalement bretons et Morangissois, accordant la victoire aux locaux. D'ores et déjà, rendez-vous est pris l'an prochain pour la revanche. Tous les participants ont été gâtés par Béatrice et Roger grâce à nos petits lots. Après-midi festif pour les enfants le 14 Juillet.

**En soirée, le bagad Skol Sonerien Bro Landreger a conduit avec talent la retraite aux flambeaux :** au son de la bombarde et du biniou, les amateurs de danse ont esquissé les pas de danse plinn, fisel et jabadao.

Les pompiers Lézardrieviens ont ensuite présenté leur spectacle pyrotechnique : grande originalité à Lézardrieux, les fusées convergent à la fois du quai et du milieu de la rivière, effet spectaculaire garanti!!!

Pour clore la soirée, dans un bouquet final s'est tenu le bal populaire où nos deux DJ ont su comme à l'accoutumée créer une ambiance chaleureuse et conviviale. Outre l'organisation du 14 juillet, un nouvel évènement a été retenu pour 2010 :

### Le 3 avril 2010 : une chasse à l'œuf.

Le comité des fêtes remercie tous les participants et vous rappelle que toutes les personnes désireuses de nous rejoindre sont les bienvenues.

Merci à tous  
Toute l'équipe.

## ► GYM Club du Trieux Lézardrieux

Notre association a enregistré 108 inscriptions pour la saison 2008-2009. Elle est toujours affiliée à la FFEPMM (Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne), section des Côtes-d'Armor. Les jours et horaires des cours restent inchangés pour la nouvelle saison 2009/2010

**Lundi :** 11h00 - 12h00 gym douce (ballon d'exercice)\*  
18h15 - 19h15 gym tonic  
**Jeudi :** 19h00 - 20h00 marche d'exercice  
20h00 - 21h00 gym tonic  
**Vendredi :** 09h45 - 10h45 entretien, relaxation

\* Pour vous donner l'envie de bouger un peu votre (joli) popotin, je vais vous parler du ballon d'exercice aussi appelé ballon suisse ! C'est ludique et c'est excellent pour la ligne et pour le dos et les articulations ! Imaginez un gros ballon souple sur lequel s'appuyer, s'asseoir ou rouler.

Facile d'utilisation il permet de réaliser des exercices particulièrement bénéfiques pour le corps, adaptés aux débutants comme aux initiés. Cette technique permet de faire du renforcement musculaire, des exercices d'assouplissement, et ce, pour les épaules, le dos et les jambes, et tout cela en gardant l'équilibre.

Hiver ou pas, on se remue ! Vous voulez avoir une silhouette fine, musclée et élancée ? Travaillez avec un ballon suisse, il va vous permettre de tonifier vos muscles stabilisateurs et de développer votre souplesse. Venez donc nombreux nous rejoindre.



## ► Bibliothèque Pour Tous

L'équipe des bibliothécaires, au nombre de 7, est heureuse de vous accueillir, 8 place du Centre, 4 fois par semaine :  
le lundi de 15h30 à 17h30  
le mercredi de 16h00 à 18h00  
le vendredi de 9h45 à 11h45  
le samedi de 15h00 à 16h30

L'inscription, par foyer est de 12€ pour une année et pour toute la famille.

Les livres sont prêtés pour une durée de 15 jours à 1 mois moyennant une modeste participation.

Notre bibliothèque est un lieu de convivialité, dans lequel les lecteurs trouvent un choix de livres de qualité : littérature française ou étrangère, romans policiers ou de détente, science-fiction, documentaires, biographies ou bandes dessinées...et bien sûr les nouveautés qui sont chaque mois en rayon. Nous ne manquons pas d'en informer nos lecteurs par voie de presse. Le coin des jeunes est bien pourvu en romans, albums, B.D. documentaires. Quelques livres en « large vision » sont à la disponibilité des personnes pour plus de confort lorsque la vue fatigue.

Nous faisons partie d'un réseau de bibliothèques de prêts couvrant la France de 87 associations départementales fédérées en Union Nationale reconnue d'utilité publique et

## ► Société de chasse

**La parution du bulletin municipal nous donne l'occasion de vous informer de la situation nouvelle de notre association de chasse «LA PRESQU'ILE». Suite aux divergences apparues entre les membres, il a été décidé, d'un commun accord la dissolution de cette association.**

Afin de pouvoir perpétuer notre loisir, une nouvelle association à été créée entre les chasseurs de la commune de LÉZARDRIEUX, respectueux des personnes et des biens pour la prochaine saison.

Cette association, de type loi 1901 est créée pour une durée illimitée et a pour mission de maintenir une chasse populaire et accessible à tous.

## ► Association chemins et patrimoine

L'association Chemins et Patrimoine a été créée le 6 novembre 2008. Cette association a pour objet « le recensement et la mise en valeur du patrimoine et des chemins de randonnée en la commune de Lézardrieux ».

Des randonnées d'une durée de 2h30 environ sont proposées toutes les semaines, le samedi matin ou après-midi (elles sont annoncées dans la presse locale). Une vingtaine de personnes s'y retrouve dans une ambiance très amicale. L'association a participé au nettoyage des plages et au débroussaillage de printemps de l'espace botanique. Le balisage des boucles existantes a été renouvelé. Le réaménagement des boucles est actuellement en projet (réduction des parties bitumées). Le patrimoine : cette année, l'association a organisé le nettoyage de la fontaine de Kermouster.

agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (il existe aussi des ludothèques, vidéothèques, sonothèques et bibliothèques d'hôpitaux). Nos bibliothécaires participent à diverses réunions et formations organisées dans toute la Bretagne par les diverses associations départementales. Cette année 2 bibliothécaires ont participé à une formation de secteur jeunesse.

A partir de cette année, les livres pour enfants sont gratuits pendant la période scolaire, dans la mesure où la famille est inscrite à la bibliothèque.

La grande section de maternelle vient tous les 15 jours à la bibliothèque. Les enfants repartent avec des livres prêtés gratuitement.

En 2008 et 2009, la bibliothèque était présente au Forum des Associations et au Salon du livre « enfants » organisé par l'association « Les Marmouziens ». Elle participe à divers prix littéraires, dont un avec le concours de l'Ecole Primaire Paul Le Flem pour le prix « Livre En Tête » qui sera proclamé au mois de mai 2010. Les résultats sont communiqués par voie de presse à la bibliothèque. De plus, la bibliothèque participe également tous les ans au « prix des bibliothécaires » organisé par l'Union Nationale. Ce prix concerne uniquement des livres français peu connus.

En 2008, le prix a été décerné à Claudie GALLAIS pour « les déferlantes ». Ce livre est en tête des sélections depuis plusieurs mois.

N'oublions pas les vacanciers, ils sont les bienvenus, il est bon de le faire savoir.

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque pour vous renseigner, l'équipe vous accueillera avec plaisir.

*L'équipe des bibliothécaires*

Un des rôles de celle-ci sera l'aide à la protection des cultures et la régulation des espèces nuisibles se trouvant sur son territoire. Devant cet état de fait, nous allons solliciter la bienveillance des propriétaires et agriculteurs du territoire communal afin de mettre en place la nouvelle amicale des chasseurs. Il est évident que chaque propriétaire pourra, s'il le désire émettre des clauses restrictives.

Nous vous remercions à l'avance de votre bonne compréhension.

*Président : Mr Frédéric QUIMERC'H*

*Vice Président : Mr Henri LE MIGNOT*

*Trésorier : Mr Jean QUIMERC'H*

*Secrétaire : Mr Gérard LE CORRE*

La valorisation des fontaines et bassins situés sur le territoire de la commune va se poursuivre. « Chemins et patrimoine » a également repris à sa charge la gestion et l'entretien de l'espace botanique des Perdrix-Coatmer. La cotisation annuelle est de 10 euros. Tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

*Le bureau est composé de :*

*Présidente : Béatrice COCQ*

*Vice-présidente : Marie-José CONAN*

*Secrétaire : Chantal LE GRATIET*

*Secrétaire adjoint : Robert MOULY*

*Trésorier : Michel LE TROADEC*

*Trésorière adjointe : Monique COATANOAN*

*Conseiller technique : Jean-Jacques GERDOLLE*



## ► Le club « les Tireurs sportifs du Trieux »

Fondé en 1988 par un groupe de tireurs, le club est installé dans la carrière du Moulin à Mer en LEZARDRIEUX. Le stand de tir très fonctionnel et confortable est agréé par la Fédération Française de Tir ; il dispose d'une capacité d'accueil de niveau régional pour l'organisation de Championnats et compétitions amicales, particulièrement dans le domaine des armes anciennes à poudre noire. L'association TST regroupe plus de 70 tireurs qui pratiquent en toute sécurité diverses disciplines de tir à 10 mètres, à 25 mètres pour les armes de poing et aux distances de 50 et 100 mètres pour

les armes longues, ainsi que le ball-trap. Le TST dispose d'une école de tir encadrée par un moniteur qualifié ; elle fonctionne le mercredi et le samedi après-midi. Les jeunes tireurs filles et garçons à partir de 10/11 ans sont accueillis et initiés au tir sportif avec des armes adaptées à leur taille. L'équipe de jeunes s'est classée 4<sup>e</sup> par équipe au Championnat de France des Ecoles de Tir en juillet 2009 à Albi ! Les tireurs de tous âges pratiquent le tir de loisirs ou de compétition dans une ambiance sympathique et conviviale en toute sécurité ; les tireurs débutants sont accueillis, pris en charge par des initiateurs qualifiés et compétents qui auront du plaisir à faire découvrir leur passion pour le tir sportif. Pour découvrir ce sport et nos installations du stand du Moulin à Mer, la meilleure solution est de venir sur place au cours des séances que se déroulent le samedi après-midi, le mercredi après-midi et le dimanche matin. Vous y rencontrerez des responsables passionnés.

**Le Président : Hubert Heymelot**

Pour prendre contact, venir sur place, prendre rendez-vous ou téléphoner à **M TREUPEL Jean-François secrétaire du TST, Fin Ar Forest 22290 PLEHEDEL**

**Tél. : 02.96.22.69.07**

On peut lui laisser un message par internet à [jf.treupel@wanadoo.fr](mailto:jf.treupel@wanadoo.fr)



## ► Ecole de musique

Le SIVU de musique vous propose, depuis cette rentrée de septembre, quelques nouveautés en matière de pratique musicale, en plus des cours déjà en place l'année dernière.

En effet, les élèves pourront suivre cette année deux cursus différents regroupant plusieurs disciplines se déroulant principalement le mercredi après-midi. La première formule comprend : la chorale, la formation musicale et la pratique d'un instrument. La seconde formule comprend l'orchestre en plus. Deux forfaits sont proposés aux familles. Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre de disciplines pratiquées, ceci afin d'encourager les pratiques collectives.

Aux instruments déjà enseignés, s'ajoutent cette année : la clarinette avec Lira Sauri, le hautbois enseigné par Narcis Llongueras ainsi que l'accordéon chromatique avec Serge Leclanche qui enseigne aussi l'accordéon diatonique.

Des cours à TREGUIER mais aussi à LEZARDRIEUX : Si la plupart des cours de musique et le cursus proposé ont lieu à Tréguier, tels que le piano, le violon, la flûte traversière, le hautbois, la clarinette, le saxophone, la guitare, la basse, la batterie, l'accordéon (chromatique et diatonique), l'éveil musical, les chorales enfants et adultes, la formation musicale,

les ateliers et orchestres, la découverte instrumentale pour les 7-10 ans, certains cours d'instruments peuvent être suivis à Lézardrieux : C'est le cas de l'accordéon (le lundi ou mardi soir après 17h) et de la guitare (le mercredi matin) comme l'année dernière à la salle de l'Ermitage. La nouveauté cette année concerne la mise en place de cours de piano (le lundi dès 17h dans l'ancienne salle du conseil municipal). La possibilité reste offerte également d'ouvrir un cours de violon, selon la demande, un soir de la semaine.

Enfin, Céline Delhommeau, la nouvelle intervenante diplômée en milieu scolaire et en milieu spécialisé, qui enseigne également la formation musicale et anime les chorales d'enfants et d'adultes, prendra contact avec les établissements scolaires afin de proposer des projets musicaux.

Tous ces cours ont débuté le lundi 21 septembre mais les inscriptions à l'école sont encore possibles.

Alors, n'hésitez plus à vous lancer dans la pratique d'un instrument ! Il n'y a pas d'âge pour apprendre !

**Pierre-Yves ARZUL, Président du SIVU**

Pour tout renseignement sur les cours appelez au

**02 96 92 13 46** ou au **06 87 43 43 87**

Chèques vacances et Ti-pass acceptés.

Courriel : [ecoledemusique.treguier@wanadoo.fr](mailto:ecoledemusique.treguier@wanadoo.fr)

blog : <http://ecoledemusiquetreguier.blogspot.com>



## ► Trieux Tonic Blues

2009 aura vu un troisième festival de Trieux Tonic Blues se dérouler les 22 et 23 mai dernier. Cette édition a permis à 8 groupes de se produire dans divers lieux de la commune.

Dans la salle Georges Brassens était convié un plateau exceptionnel :

Une musique Blues très variée, qui allait du Blues électro-acoustique (*Spikedrivers*) au Blues plus intimiste (*Bobby et Sue*). En tête d'affiche du vendredi soir, se sont produits les *Bluesgrooves* et la chanteuse *Cali Baker* dont la voix magnifique a séduit le public.

La tête d'affiche du concert de samedi était *Mr Boo Boo Davis*, récemment élu meilleur album de Blues européen. Son swing irrésistible et son énergie communicative ont électrisé les spectateurs jusque tard dans la nuit.

Pour preuve la fréquentation en hausse d'année en année : notre festival commence à être reconnu dans le circuit des festivals de Blues, les initiés viennent des quatre coins de France assister aux concerts.

Voilà 2010 qui se profile et pour Trieux Tonic Blues un 4<sup>ème</sup> Festival

Le festival se déroulera sur 2 jours. Comme pour les éditions précédentes, les animations du festival se feront dans divers lieux de la commune de Lézardrieux (port, place du centre et salle polyvalente).



**Programmation prévisionnelle du festival :**

**Vendredi 14 mai à partir de 21h00**  
• 1<sup>ère</sup> partie : Rockspot et Barbara Zouh  
• 2<sup>ème</sup> partie : programmation en cours  
• 3<sup>ème</sup> partie : programmation en cours

**Samedi 15 mai à partir de 21h00**  
• 1<sup>ère</sup> partie : programmation en cours  
• 2<sup>ème</sup> partie : Cotton Bellys (FR)  
• 3<sup>ème</sup> partie : Connie Lush (GB)

**Outre la programmation musicale de la salle Georges Brassens, seront organisés :**

- deux apéros concerts dans des bars de Lézardrieux
- un repas Blues le samedi midi dans un restaurant
- une brocante sur le port avec une partie réservée à la musique (disques, cd, instruments).
- un tremplin musical à partir de 14h30 avec des écoles de musiques et des groupes locaux.
- une exposition d'affiches, textes et photos autour du Blues dans le hall d'accueil de la salle de concert.

**Les autres manifestations cette année**

- Samedi 20 février : repas / concert avec Gilles Servat, salle Georges Brassens.
- Fête de la musique en juin à Lézardrieux.
- Concert de Gilles Servat le 14 août à la salle « le Sillon » à Pleubian.

**Pour tout renseignement :**

Le site : [trieuxtonicblues.fr](http://trieuxtonicblues.fr)

Mail : [trieux.tonic.blues@laposte.net](mailto:trieux.tonic.blues@laposte.net)



L'équipe des bénévoles de l'association Trieux Tonic Blues s'affaire pour les derniers préparatifs du 3<sup>e</sup> festival de Blues qu'elle organise.

## ► Tennis-Club Lézardrieux

Les jeunes du Tennis-Club 13-14 ans garçons et filles ont une nouvelle fois montré la présence de Lézardrieux sur la scène du Département avec des déplacements importants tel que : Dinan/Léhon, Lamballe, Pléneuf-Val André, Hillion/Yffiniac. Ils ont démontré que, même face à de grosses unités, le petit poucet sortait habilement ses griffes. Toutes nos félicitations en premier lieu à l'équipe 2 garçons de D3 qui termine sa saison en tête de poule et n'échoue qu'en demi-finale Départementale lors d'une rencontre où le fair-play n'était pas de mise !!!!! Un grand bravo à Etienne Le Cabec, Etienne Deglave et Mikaël Ropers sans oublier leur dévoué capitaine Philippe Lebleu.

L'équipe 1 garçon de D2 n'a enregistré qu'une seule défaite face à l'ASPTT St Briec qui présentait une équipe à classement de niveau D1, et hélas deux matches nuls ont enlevé tout espoir de première place. En tout état de cause, félicitations à Yann Lebleu, Luc Conan, Maël Resche et Jean Coadalan. Remerciements à Sylvain Resche et Sylvianne Coadalan pour leur dévouement.

L'équipe 1 filles de D3 avait, elle aussi, de très lointains déplacements. Les filles ont connu un championnat haché, en partie gâché par quelques forfaits d'équipes adverses. Elles tenaient également le haut du tableau et pouvaient prétendre à un très bon classement final, ce n'est que partie remise en 2010. Assiduité, envie de jouer sont les grandes qualités de Mathilde L'Hostis, Jeanne Rouzès et Enora Saliot. Merci aussi à Hélène Resche et Marc L'Hostis qui les ont assistées.

**Rendez vous à toutes ces équipes pour une nouvelle saison 2009/2010.**



De gauche à droite : Etienne Deglave ; Etienne Le Cabec ; Mikaël Ropers



De gauche à droite : un Lamballais ; Maël Resche ; Jean Coadalan ; Yann Lebleu ; Luc Conan et un Lamballais

Les plus jeunes poursuivent eux aussi leur bonhomme de chemin, très motivés dans leur apprentissage pour de futurs championnats sous la houlette de notre professeur Thierry Freslon, grand professionnel estimé de tous et à qui toute l'équipe dirigeante adresse ses remerciements chaleureux.

**Rappel aux intéressés :** la section tennis loisir poursuit son activité pour tous ceux qui souhaitent la pratique en loisir pur sans esprit de compétition.

Jean-Yves Pédron - Tennis-Club Lézardrieux

## ► Association des Cavaliers de l'Estran de l'île à Bois

Début juillet 2009, cinq cavalières du Poney Club de l'île à Bois ont participé au Championnat de France d'Equitation en Concours de Saut d'Obstacles ou CSO à LAMOTTE BEUVRON. Ce Championnat est organisé tous les ans par la Fédération Française d'Equitation (FFE) et ce n'est pas la première fois que des cavaliers du Poney Club de l'île à Bois y participent. Les cinq cavalières sont : Amélie CONAN, Annaëlle DURAND, Guénola LE BLAY, Anne-Lise et Inès LE QUERE. Elles étaient coachées par Pascal DURAND du Poney Club de l'île à Bois

**Le palmarès réalisé par les cavalières est le suivant :**

- Guénola LE BLAY 7ème en C2 Ponam Excellence avec IBELLA DE ROSELIES
- Annaëlle DURAND 25ème en D1 Ponam avec IBELLA DE ROSELIES

- Guénola LE BLAY 33ème en D2 Ponam Cadet avec OMBRE DE FONTENY
- Annaëlle DURAND 60ème en D2 Ponam Minime avec NID'OR DE FONTENY
- Anne-Lise LE QUERE 60ème en D3 Ponam Junior avec PANDETTO
- Amélie CONAN 92ème en D4 Ponam Excellence avec NADJA DE FONTENY
- Inès LE QUERE 119ème en D2 Ponam Minime avec FAKINA DE KER ANNA

Nous adressons toutes nos félicitations à ces jeunes cavalières qui se sont mesurées aux meilleurs cavaliers français lors de ces Championnats ainsi qu'à Pascal DURAND qui les entraîne tout au long de l'année et les accompagne lors des différents Championnats Départementaux et Régionaux.

Le bureau de l'Association des Cavaliers de l'Estran de l'île à Bois



## ► Les CLIC des Côtes d'Armor

UN RÉSEAU AU SERVICE DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEUR FAMILLE

### • Des lieux d'écoute : les CLIC

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination, créés à l'initiative du Conseil général, sont des lieux d'information, d'orientation et d'écoute sur tous les problèmes liés au vieillissement.

### • Un lieu unique, gratuit et ouvert à tous

Pour que les personnes âgées et leur entourage trouvent leur chemin dans le dédale des démarches, les CLIC centralisent les informations. Un guichet unique face à la multitude d'acteurs et de prestations qui existent dans le département. Largement ouverts sur l'extérieur, les CLIC organisent également des forums, des réunions d'information ou des actions préventives.

### • Une approche globale de la vieillesse

Le CLIC est au cœur d'un réseau qui rassemble tous les acteurs : Conseil général, Assurance Maladie, caisses de retraite, comités d'entraide, CCAS, associations prestataires de services, médecins, infirmiers, associations de personnes âgées... Avec eux il coordonne l'ensemble des prestations gérontologiques. Pour autant, il ne se substitue pas à ces organismes.

**CLIC**  
Tréguier  
Espace Solidarité Emploi  
2, rue Pasteur  
22220 Tréguier  
Tél. 02 96 92 19 33  
Fax 02 96 92 25 43  
clic-treguier@cg22.fr

### • Le CLIC de Tréguier

Afin de favoriser le maintien du lien social des personnes âgées, le CLIC de Tréguier anime un réseau de bénévoles. Qui peut bénéficier de ce réseau ? Les personnes âgées vivant à domicile et isolées du fait d'un handicap ou d'une situation familiale ou géographique particulière, et les personnes ressentant de la solitude. Le CLIC de Tréguier est donc à la recherche de nouveaux bénévoles pour répondre aux demandes à venir, en constante progression.

Pour toute information complémentaire, contactez votre mairie ou téléchargez la documentation sur : <http://www.cotesdarmor.fr/fileadmin/pdf/publications/clic.pdf>

## ► Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains

FRANCE ADOT est une fédération d'associations qui œuvrent dans chaque département pour informer et sensibiliser sur la cause du Don d'organes, de tissus et de moelle osseuse.

L'objectif de FRANCE ADOT est de vous amener d'une part à prendre position pour ou contre le Don d'organes et de tissus, d'autre part à vous porter volontaire au don de moelle osseuse.

Les chiffres parlent : 13700 personnes ont eu besoin d'une greffe en 2008, et faute de greffons, seulement 4700 greffes ont pu être réalisées, et hélas, 222 patients sont décédés avant d'avoir pu être greffés.

Il est temps de prendre position, Pour ou Contre le don d'organe, et d'en parler à vos proches.

Si le don d'organes vous touche, si vous voulez votre carte de donneur, renseignez vous sur : [www.france-adot.org](http://www.france-adot.org)

### Le Don de moelle osseuse

La moelle osseuse fabrique les cellules du sang. Une maladie affectant cette moelle a de très graves conséquences. Pour une greffe réussie, il faut une compatibilité entre le donneur et le receveur, difficile à trouver en dehors du cadre familial.



Le don d'organe sauve des vies...

## ► Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Saint Briec

Les armées recrutent plus de 35000 jeunes par an, dans des domaines variés allant des métiers de bouche jusqu'au métier de la mécanique et de l'électrotechnique en passant par la santé, l'administration, la sécurité, les transmissions...

### Renseignements au :

- Armée de terre : 02-96-01-58-08
- Armée de l'air : 02-99-30-79-43
- Marine Nationale : 02-96-78-10-84

Vous avez des questions sur le recrutement, sur les tests à passer pour devenir militaire ? Découvrez le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)

### Consultez le site internet du CIRFA :

[http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/cirat\\_saintbriec.do](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/cirat_saintbriec.do)



## ► Conseil Général des Côtes d'Armor Aides aux Etudes - Année scolaire 2009-2010

NATURE DE L'AIDE	CONDITIONS	MONTANTS en fonction des revenus familiaux (en fonction du salaire pour les apprentis)
<b>Allocation aux Etudiants (*)</b>	• Étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor. • L'allocation ne peut être attribuée qu'une seule fois par étudiant au cours du cursus universitaire et n'est pas cumulable avec le prêt.	<b>305 € ou 610 € ou 915 €</b>
<b>Prêt aux Etudiants (*)</b>	• Étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor. • Taux : 1,5 %	<b>763 € ou 1 220 € ou 1 680 €</b>
<b>Prime à la mobilité des étudiants</b> • INDIVIDUELLE (*)	• Étudiants de l'enseignement supérieur et lycéens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor et effectuant un stage ou des études à l'étranger (quelle que soit la durée).	<b>de 153 € à 1 220 € selon la durée et le pays</b>
• COLLECTIVE	• Étudiants Costarmoriciens fréquentant un établissement costarmoricien et effectuant un voyage d'études d'une durée minimale de 5 jours en France ou à l'étranger. Dossier constitué par l'établissement. L'aide est versée directement à l'étudiant.	<b>50 % du coût du transport, Aide plafonnée à 150 € par étudiant</b>
<b>Aides aux études secondaires</b>	• Élèves de l'enseignement secondaire dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	<b>77 € ou 153 €</b>
<b>Aides aux apprentis</b>	• Apprentis inscrits dans un centre de formation, dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor et dont le salaire est inférieur ou égal à 41 % du SMIC. • L'aide est versée directement à la famille.	<b>160 €</b>

(\*) Le bénéfice des prêts, allocations et aides à la mobilité individuelle est étendu à :  
- toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à 53 % du SMIC.  
- toute formation à caractère sanitaire et social conventionnée et accessible à des diplômés de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

Pour tout renseignement et retrait des dossiers :  
**Antenne du CONSEIL GENERAL**  
2 rue de Rosampont  
22 300 LANNION  
Tél. **02.96.46.45.43**  
fax 02.96.46.36.53  
Mail : lannionantenneCG@cg22.fr

Nadine Lagadec ou Corinne Le Bolc'h



**36 46**  
Le numéro unique pour joindre l'Assurance Maladie

Depuis le 1er juillet 2008, l'Assurance Maladie a changé de numéro de téléphone. Désormais, les assurés n'ont qu'un seul numéro de téléphone à retenir pour joindre leur Caisse d'Assurance Maladie : le 36 46 avec, à la clé, une baisse du prix de l'appel (0,028€ depuis un poste fixe).

Une adresse postale unique pour tous vos courriers !  
La CPAM des Côtes d'Armor met en place une adresse postale unique sur le département.

Quel que soit votre lieu d'habitation, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse :  
CPAM des Côtes d'Armor - 22024 Saint-Brieuc cedex 1



Les donneurs de sang bénévoles, regroupés au sein d'associations, participent, en collaboration avec l'EFS, aux actions nationales ou régionales de promotion du don. Depuis l'organisation des collectes à l'accueil, en passant par la collation et la sensibilisation au don, ces associations de donneurs de sang bénévoles sont des partenaires indispensables, tant en matière de recrutement que de fidélisation des donneurs. La cohérence de l'ensemble des actions de l'EFS et des associations est assurée par la poursuite d'une même ambition : établir le lien entre la générosité des donneurs et la santé des malades.

Les donneurs de sang bénévoles ne sont pas obligés d'adhérer à une association. Toutefois, s'ils souhaitent prolonger leur geste, ils peuvent le faire en rejoignant l'association ou l'amicale de leur choix. Ainsi, grâce à leur adhésion, ils sont tenus informés des évolutions technologiques de la transfusion sanguine (revue fédérale, réunion ou séminaire départemental, congrès régional, etc.) et participent à la promotion du don de sang et ses valeurs.

### Nouvelles dispositions pour le don du sang

Déclarée grande cause nationale pour l'année 2009

• Limite d'âge des donneurs : Avant 18 ans, aucun don n'est autorisé. De 18 à 65 ans révolus, tout type de don est possible. Le premier don après 60 ans est soumis à l'appréciation d'un médecin de l'établissement de transfusion sanguine. Après 65 ans, seul le don de sang total est autorisé et sous réserve que chaque don soit autorisé par un médecin de l'établissement de transfusion sanguine. Après 70 ans, aucun don n'est autorisé. Aucun don n'est autorisé pour les majeurs protégés.

• Intervalle entre deux dons : 2 semaines entre un don de plasma et tout autre type de don. 4 semaines entre un don de plaquettes et tout autre type de don cellulaire. Ce délai pouvant être réduit pour les donneurs HLA compatibles, selon l'appréciation du médecin. 8 semaines entre un don de sang total ou de globules rouges en aphasie combinée et tout autre don de globules rouges. 16 semaines entre un don en aphasie simple de globules rouges et tout autre don de globules rouges.

• Fréquence des prélèvements : Le nombre de prélèvement de sang total est inférieur ou égal à 6 par an pour les hommes et 4 par an pour les femmes. Le nombre de concentrés plaquettaires par aphasie est inférieur ou égal à 12 par an pour les hommes et les femmes.

Le nombre de dons de plasma est inférieur ou égal à 24 par an pour les hommes et les femmes.

• Caractéristiques des donneurs : Lors de l'entretien préalable au don, il appartient au médecin de l'établissement de transfusion sanguine d'apprécier la possibilité d'un don. Le prélèvement n'est pas autorisé s'il y a défaut de compréhension du candidat au don ou réponse insuffisante ou inadaptée. Le candidat est ajourné s'il présente une contre indication (examen endoscopique, intervention chirurgicale, infection, soins dentaires). Le médecin prend la décision et explique la situation. Un poids minimum de 50 Kg est requis pour tout type de don.

Ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 19 avril 2009.



### Dates des collectes de sang sur la commune de Lézardrieux:

- Le 22 Avril 2010
- Le 22 juillet 2010

## ► NOBLANZ LEZARDE

En 1789, Lézardrieux n'étant pas paroisse, ne présentait pas de cahier de doléances. Les Royalistes s'appuyant sur le Clergé publièrent un prototype, largement répandu dans toute la province. Il ne sera pas utilisé dans l'évêché de Tréguier, sauf dans la paroisse de Pleumeur-Gautier, qui par la suite, fidèle à l'ancien régime, ne trouva rien de mieux que de faire élire comme Maire, son propre Recteur : l'Abbé Galbon.

Cette Paroisse de 4225 habitants, avant la sortie de la Trêve de Lézardrieux, s'attira les foudres du District de Pontrieux et ainsi perdit la possibilité de devenir « **Chef Lieu de Canton** ».

La Trêve de Lézardrieux qui dépendait de la Paroisse de Pleumeur-Gautier et de l'Evêché de Tréguier, se joignant au Prieuré de la Madeleine de Lézardré: le Prioly, qui dépendait de l'Evêché de Dol, forma sa commune en 1790 - Il y avait à Lézardrieux, plusieurs **Cours de Justice** importantes, dépendant toutes de la Baillie de Tréguier et du Comté de Guingamp, avec leurs Auditoires, Prisons et Fourches Patibulaires dans cette localité. Voici leurs positions à la veille de la Révolution :

• **Haute Justice** : Le Tribunal appelé dans l'ancien régime: « **Grande Table Ronde** », pour les **hauts délits**, se trouvait à l'emplacement de la grande maison située entre la Poste et le restaurant « Le Palmier », comme en témoigne la superbe grille en fer forgé plein avec des fleurons en fleurs de lys.

L'auditoire de Lézardrieux avait ses «Fourches Patibulaires» Park ar Justice ou Criminelo sur les hauteurs de Kernu pour Botloy-Lézardré et à Fentenn Itron pour Kermarquer.

• **Moyenne et Basse Justice** : le Tribunal appelé sous l'ancien régime « **Petite Table Ronde** » pour les **délits communs**, se trouvait à l'emplacement du «Palmier», où l'on voit encore dans la façade les traces de reprise de la maçonnerie après les dégradations de la Révolution. La prison se trouvait dans le même secteur derrière les cours de Justice.

C'est grâce à l'importance de ses Justices seigneuriales que le district de Pontrieux désigna LEZARDRIEUX comme Chef lieu de canton.

Les communes de Pleumeur et de Pleubian se trouvant lésées par cette nomination demandèrent au district et au département de ne pas admettre Lézardrieux dans cette fonction. C'est alors que le district avec la complicité de Lézardrieux demanda à la «Fratrie» de KERMOUSTER de bien vouloir se joindre à la Commune de Lézardrieux. Cette dernière accepta avec une certaine fierté, et Lézardrieux resta Chef lieu de Canton. Trédarzec (Landreguer Vian) resta dans le canton de La Roche Derrien jusqu'en 1800

Résumé par Robert MOULY - CHAP- Cercle d'histoire et d'archéologie de la Presqu'île.

Nota - Le Lion de Lézardré, symbole de la puissance seigneuriale, représenté ici sur un vitrail de Don Riom Raoul (1452) date probablement de l'époque où la Bretagne était sous le régime des Plantagenets.



## ► Arrêté du Maire - Année 1866

Le Maire de Lézardrieux,

Considérant que les baigneurs oublient généralement la décence quand ils vont se baigner;  
Considérant qu'il est de son devoir de réprimer tout acte qui porte atteinte aux mœurs dans cette circonstance.

**Arrête :**

Il est défendu de se baigner dans l'anse de Saint Christophe, en amont du pont et dans toute la partie de grève qui se trouve en aval jusqu'au poste de douanes à Roch Briadis, à moins d'être vêtu d'un pantalon descendant jusqu'aux genoux.

La pointe de l'Armor, sur une longueur de cent mètres en venant vers le pont est exclusivement réservée aux femmes.

La plus grande décence devra être observée en se déshabillant et en s'habillant.  
Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément à la loi.

Fait en mairie, à Lézardrieux, le 14 juillet 1866  
Le Maire

Article extrait de « **Les cahiers de la Presqu'île** » N° 14- 2009  
Et si cet arrêté était toujours en vigueur !!!



ÉDITIONS ARMORIC | LANGUEUX | 02 96 79 24 41

2010



LÉZARDRIEUX, Bulletin Municipal, mars 2010  
Conception, Réalisation, Impression :  
© Éditions Armoric - LANGUEUX  
Tél : 02 96 79 24 41 - [editionsarmoric@wanadoo.fr](mailto:editionsarmoric@wanadoo.fr)